

## PROCES VERBAL DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18.04.2023

à 18h00 salle de réunion de la mairie d'Arreau

**Présents (43)** : PUCEL Matthieu (sauf délib 2023-47), PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, PELIEU Michel (sauf délib 2023-47), BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Absents (12)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, BALAGNA Patrice, GAY Eric, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Présent non votant : GIRON Julienne

**Procurations (7)** :  
DESMARAIS Nadine à DUNAN Anne  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
LACAZE Noël à PELIEU Michel (sauf délib 2023-47)  
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José  
MIR André à AIZIER Philippe  
NARS Aline à DARAN René  
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Quorum : de 40 à 43 membres présents sur 62 en exercice

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 04.04.2023 ;
- Locaux PAH ;
- Subventions de fonctionnement 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Budget Primitif 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – ANC – Budget Primitif 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – TRANSPORT – Budget Primitif 2023 ;
- Taux TEOM 2023 ;
- Communauté de Communes Aure Louron – Ordures Ménagères – Budget Primitif 2022 ;
- Enfance Jeunesse - Conventions de gestion 2023 ;
- Questions diverses.

### Intervention de ORANGE

Monsieur le Président laisse la parole à M. Gil BESSIERE pour présenter le travail d'Orange sur le département.

M PELIEU rappelle que 100% de l'investissement est pris en charge par Orange sur le Département des Hautes-Pyrénées alors que partout ailleurs c'est en général 70% pour le CD et 30% pour les CC. Le contrat se termine fin 2024 et 100% des communes du Département devront être fibrées. Il ajoute que si la 5G est à Saint-Lary c'est aussi grâce à cette démarche. C'est le gros chantier du Département

(170 000 prises à 2000€ l'unité environ) à plusieurs millions d'euros. Donc il tient à remercier M. Bessière d'Orange.

G BESSIERE explique que c'est une première nationale. Il ajoute qu'Orange est en train de tenir ses engagements.

M PELIEU lui rappelle qu'il faut aller dans toutes les communes et chez tous les abonnés.

G BESSIERE lui répond que le 100% n'existe pas.

M PELIEU souligne que le CD65 est le plus en avance en Occitanie en dehors des agglomérations de Toulouse et Montpellier.

P AIZIER explique à G BESSIERE que quelques semaines par an (jour de l'an et février en particulier) quand la station est remplie, beaucoup de touristes se plaignent de difficultés de connexion.

G BESSIERE précise que le problème est dû au monde. C'est pour ça que la 5G a été déployée là-bas en priorité.

A BRUNET fait part qu'il a des problèmes sur les poteaux « cuivre » depuis 2 ans. Qu'il a envoyé à de multiples reprises des photos, des demandes d'interventions et que rien n'est encore fait. Il est content d'entendre tout ce qu'il a entendu mais sur Ilhet rien n'est résolu et il est très mécontent.

G BESSIERE comprend son mécontentement. En effet il n'est pas normal que ce problème perdure depuis si longtemps. Il va prendre RDV pour le régler car c'est inadmissible.

Il précise que les frais de mise en service de la fibre sont gratuits aujourd'hui. Il ne peut pas préjuger de demain.

La fermeture du réseau cuivre est prévue pour 2030.

P CARRERE le remercie pour son intervention et le travail d'Orange sur le territoire et plus largement sur le Département et également merci à M. PELIEU et M BEYRIE.

P CARRERE donne lecture des procurations.

M. André BRUNET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04.04.2023**

JL ANGLADE fait part qu'il dira au Maire de Saint Lary ce qu'il pense quand il le verra.

Aucune remarque n'est soulevée.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2023-44**

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 4 avril 2023 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

#### **CHANGEMENT DE LOCAUX POUR LE SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

P CARRERE rappelle que la commission finances, avant de procéder au vote du budget, avait proposé, afin d'économiser un loyer, de déplacer le service Pays d'Art et d'Histoire. Par souci d'économie, il convient donc de se prononcer.

E PICHON fait part qu'elle conçoit le souci d'économie et remercie la communauté de communes qui a permis de garder ce lieu vivant et ouvert. En retour elle souligne qu'elle s'est attachée à ce que tout ce qui s'est déroulé dans ce lieu soit tourné vers la communauté de communes.

M CHAZOTTES voulait conserver ce lieu là.

VOTE A LA MAJORITE

CONTRE : M CHAZOTTES

ABSTENTIONS : E PICHON, A DUBERNARD, C PETIT, S RAHALI

#### DELIBERATION 2023-45

Monsieur le Président rappelle que la commission finances avait proposé, par souci d'économie, de déplacer le service du Pays d'Art et d'Histoire, du centre culturel d'Ancizan au château Ségure, permettant ainsi d'économiser un loyer et divers frais.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de se prononcer pour ce changement.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les conseillers présents et représentés, décident :

- D'approuver le choix de déplacer le Pays d'Art et d'Histoire du centre culturel d'Ancizan au Château Ségure ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

#### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

P CARRERE liste les subventions accordées pour 2023. Il précise que pour Radio Vallées d'Aure et du Louron, J MOUNIQ a fait un courrier à TDF pour négocier une baisse de la redevance (droit d'émission). M PELIEU ne comprend pas pourquoi la subvention à l'association AVAL est divisée par deux par rapport à 2022. Il ne comprend pas, il y a des choses anormalement hautes et d'autres anormalement basses !

P CARRERE explique que ce n'est pas la CCAL qui a demandé la baisse. Cette crèche fonctionne très bien, le nombre d'heures réalisé est très élevé. La théorie et la pratique se rejoignent et de ce fait la CAF subventionne beaucoup.

P CARRERE fait part que l'extension est impossible à Adervielle-Pouchergues donc il faut se mettre à l'œuvre pour trouver une autre solution.

M PELIEU indique que ce n'est pas parce que c'est une zone bleue qu'on doit tout arrêter. Il faut se mettre dans un rapport de force contre l'Etat. Il ne faut pas accepter c'est un aléa moyen donc il n'y a aucun risque.

P CARRERE explique que c'est un bâtiment sensible au titre de la loi. Mais il peut aller voir la DDT.

M PUCEL souligne qu'il a eu l'information par O Cartan il y a 3 jours mais il l'a dit à l'architecte l'été dernier.

JL ANGLADE demande pourquoi St Lary et Aragnouet n'apparaissent pas.

P CARRERE précise qu'il s'agit là des subventions pour les associations.

M PELIEU demande à ce que tout soit clair.

#### VOTE A L'UNANIMITE

#### DELIBERATION 2023-46

Monsieur le Président expose les subventions de fonctionnement demandées, la commission « Finances » propose de retenir les attributions ci-dessous pour l'année 2023.

TIERS	Réalisé 2022	BP 2023
RVAL	108 200,00	108 200,00
GIPE	94 208,00	89 208,00
AIREL	114 748,00	100 000,00
AVAL	12 000,00	6 353,00
GVA	0,00	7 000,00
ADIL	1 600,00	1 660,00
Luchon Louron Cyclisme	4 000,00	4 000,00
Itinéraires Pyrénées Liberté	0,00	700,00
<b>TOTAL</b>	<b>334 756,00</b>	<b>317 121,00</b>

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De valider les subventions de fonctionnement présentées par Monsieur le Président pour l'année 2023 ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Afin de rester dans le sujet enfance jeunesse, Monsieur le Président propose de permuter le point 9 (Enfance Jeunesse – conventions de gestion 2023) avec le point 4 (CCAL – Budget Primitif 2023). Il demande aux conseillers leur approbation. La demande est acceptée.

#### ENFANCE JEUNESSE – CONVENTIONS DE GESTION 2023

P CARRERE rappelle que les EAJE sont les crèches et les ALSH sont les centres de loisirs.

Il présente les montants proposés et indique que pour Saint Lary ce sont des prévisions et qu'il va insister pour limiter les dépenses.

La différence entre le montant AVAL demandé et le montant proposé est dû au fait que Marie Dominique Lanne avait initialement prévu un doublon pour 4 mois et finalement cela n'était pas nécessaire.

Départ M PELIEU et M PUCEL à 19h00

VOTE A L'UNANIMITE

#### DELIBERATION 2023-47

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2022-115 du 20 décembre dernier, approuvant le principe de renouveler les conventions de gestion avec les structures prestataires dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, pour une durée de 1 an comme pour les exercices 2021 et 2022.

STRUCTURES		MONTANT DEMANDÉ	MONTANT proposé convention 2023
St Lary Soulan	EAJE - Multi accueil Les Marmottes	156 904,54	153 000,00
	ALSH Les Marmottes	101 112,14	97 000,00
Aragnouet	EAJE - Micro crèche Gribouille	113 078,00	85 197,00
AVAL	EAJE - Micro crèche Zébulon	38 317,00	6 353,00
AIREL	ALSH, local jeune, soutien à la parentalité	165 000,00	100 000,00
<b>TOTAUX</b>		<b>574 411,68</b>	<b>441 550,00</b>

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les conventions de gestion pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Valide les montants proposés pour les conventions de gestion pour l'année 2023 ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Retour M PELIEU et M PUCEL à 19h05

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – BUDGET PRIMITIF 2023

P CARRERE laisse la parole à L RICARD, en charge de la commission finances.

L RICARD rappelle l'envoi à tous les conseillers des documents budgétaires et qu'ils peuvent donc poser leurs questions s'ils en ont. Il donne lecture du budget par chapitre. Il souligne les hausses constatées sur les fournitures, le point d'indice sur les salaires et le SDIS en particulier.

M PELIEU demande où en est la caserne ?

P CARRERE répond que c'est budgétisé complètement en dépenses mais pas en recettes. L'appel d'offres devrait partir fin avril. L'ouverture des plis se fait environ 4 semaines après. Côté Etat, lors de la commission DETR, le montant apparaissant était égal au montant demandé mais nous n'avons pas reçu l'arrêté d'attribution. On a demandé au SDIS une rallonge puisqu'ils l'ont fait pour Lourdes.

M PELIEU souligne qu'il y avait du FAR il lui semble et il rajoute que si le Président parle de l'Etat mais pas du Département, ça va pas le faire.

P CARRERE ajoute qu'il espère que le chantier va enfin prendre corps mais il rappelle que pour la CCAL cela doit être une opération blanche financièrement.

VOTE A LA MAJORITE

CONTRE : JL ANGLADE, C GAILHARD

#### **DELIBERATION 2023-48**

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2023.

Ce projet a été élaboré au fil de 3 réunions de la commission « Finances » en février, mars, et réunions du bureau communautaire et conseil communautaire le 4 avril, les débats ont pris en compte le travail des autres commissions communautaires.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** inscrirait un montant de **5 575 531€** tant en Dépenses qu'en Recettes.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT** inscrirait un montant de **3 336 420 €** tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve le budget primitif 2023 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – ANC – BUDGET PRIMITIF 2023**

VOTE A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2023-49**

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2023.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** inscrirait un montant de **34 832 €** tant en dépenses qu'en Recettes.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT** inscrirait un montant de **3 886 €** tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve le budget primitif ANC 2023 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – TRANSPORT – BUDGET PRIMITIF 2023**

VOTE A L'UNANIMITE

#### **DELIBERATION 2023-50**

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2023.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** inscrirait un montant de **198 965 €** tant en dépenses qu'en Recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve le budget primitif TRANSPORT 2023 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

## TAUX TEOM 2023

P CARRERE propose des scénarios de TEOM pour 2023.

Il rappelle ce qui avait été dit au conseil communautaire du 4 avril. Plusieurs scénarios ont été joints à la convocation. Lors du dernier conseil, il avait été convenu de faire preuve de bon sens avec un taux plus élevé selon le nombre de passages.

JL ANGLADE indique que les chiffres affichés sont faux. Montrez-moi la note du SMECTOM qui mentionne qu'il faut payer 2 783 537€. Le SMECTOM et le SMTD mutualisent. La note qu'il a en sa possession indique 2 532 591€ pourquoi y a-t-il donc 250 000€ de plus sur le budget ? il faut calculer avec des coefficients. Ces coefficients s'appliquent selon la population DGF et selon le nombre de passages. Il a calculé pour toutes les communes et il tombe sur ce que dit le SMECTOM. Avec vos calculs, il va y avoir de gros perdants et de gros gagnants.

P CARRERE rappelle qu'habituellement il faut voter les taux avant le budget mais vu les remarques, il faut s'immerger dans le budget. Les chiffres pris en compte sont ceux du SMECTOM.

P AIZIER explique qu'il a fait le calcul par rapport aux habitants de Saint Lary. On passe de 10,5% à 15,60%. On va passer de 500 000€ à plus de 900 000€. Expliquez-moi car jusqu'à aujourd'hui, c'était toujours équilibré à Saint Lary alors comment expliquer cette hausse ?

P CARRERE répond qu'il a simplement mis noir sur blanc les conclusions du conseil communautaire d'il y a 15 jours. On a indiqué éventuellement 1, 2 ou 3 taux.

Pour les contribuables de St Lary, si la base est de 1000€, ils paieront comme celui d'une autre commune (si on choisit un taux unique).

J SALAT trouve normal que la CCAL se donne les moyens et il comprend la solidarité entre les communes. Mais la population DGF de St Lary représente un peu moins de 30% de la population DGF de la CCAL. La population de St Lary paie 34%. Le taux à 10,80% finançait totalement leurs coûts. Du coup en passant à 15% ça fait plus de 50% d'augmentation. La CCAL perd de sa crédibilité en augmentant autant les taux.

H MALERE veut rappeler que lorsque l'on est passé de la redevance à la taxe, les petits villages ont accepté même s'ils y ont perdu. Elle voudrait donc que ça marche dans l'autre sens. Effectivement St Lary paie beaucoup mais les petites communes ne savent pas combien St Lary a abandonné de dépenses (elle parle au nom de la commune de Bazus-Aure). Elle restera vigilante pour que les taux restent raisonnables.

F FINES espère que les taux seront liés au service. Il voudrait comprendre les chiffres de JL ANGLADE.

M PELIEU a déjà dit qu'il était favorable sur le principe de la mutualisation, il pensait économiser. Il voudrait vérifier la sincérité de ces chiffres du SMECTOM. Il va falloir s'habituer à faire baisser les volumes et à diminuer le nombre de collectes. L'hypothèse logique aurait été un syndicat départemental de collecte et de traitement. Ce n'est pas fait. Quoi qu'il arrive il faut voter. Le Louron, comme Bazus-Aure, avait une redevance et ils ont perdu. Ils paient deux à trois fois plus. Il est convaincu qu'avec un taux à 12% et en faisant des efforts, on s'y retrouverait. Il est très déçu de la proposition du SMECTOM et il s'interroge.

JL ANGLADE n'est pas favorable au changement des taux. Il faut rester comme on est aujourd'hui.

J MOUNIQ ajoute, pour sortir de la rigueur des chiffres et pour la solidarité, que l'excédent reporté vient de la Haute Vallée d'Aure (provision pour l'achat d'un camion) et la CCAL l'a gardé.

L RICARD rappelle que lors du dernier conseil, quand la question s'est posée entre rendre la contribution SDIS et augmenter les taux, j'ai expliqué que ce serait la triple peine. On m'a répondu que c'était plus facile d'expliquer une augmentation de fiscalité que le retour de la contribution SDIS.

JB DUBARRY indique qu'il y a une variation entre les chiffres affichés et ceux reçus en avril 2023 : 2 741 552€

M PELIEU demande le taux qu'il faudrait.

P CARRERE explique que le total à financer est 2 894 235€.

Il faut convoquer la commission environnement dès demain pour travailler aux solutions pour faire baisser les tonnages, les dépenses et augmenter les recettes par le biais de redevances spéciales sur les professionnels qui ne participent pas à l'effort.

M PELIEU ajoute qu'il faut créer cette redevance spéciale dès maintenant. Pour quoi ne pas partir sur un taux moyen de 14%, voire en-dessous et compenser avec une redevance spéciale.

P CARRERE souligne que ça paraît difficile de voter un scénario en déficit. On peut aussi affecter l'excédent en 1 seule fois au lieu de lisser sur 3 années.

J MOUNIQ rajoute qu'il faut voter en même temps les redevances spéciales.

M PELIEU indique qu'il faudrait voter un produit au moins.

P CARRERE précise que sur Lannemezan, les redevances spéciales c'est 300 000€.

M PELIEU lui dit qu'on pourrait prévoir un produit de 500 000€.

P CARRERE fait part que si on affecte l'excédent de 193 358€, cela ferait passer le taux de 15,20% à 14,75%.

M PELIEU ajoute que si on instaure cette redevance spéciale, cela peut quand même rapporter 200 à 300 000€.

P CARRERE indique qu'il ne sait pas comment instaurer cette redevance. Le premier chantier est de faire baisser le tonnage. Les déchets verts n'ont rien à faire dans les déchetteries.

L RICARD rappelle que le taux pivot est à 14,75% mais pour les petites communes on avait dit 14% si taux unique.

P CARRERE demande aux membres présents dans l'assemblée s'ils sont d'accord pour établir un taux unique à 14% ?

VOTE A LA MAJORITE

CONTRE : M BESSONE, JL ANGLADE, C GAILHARD, P ESTRADE, F FINES, L CONSTANTIN, A RIVIERE, H MALERE, C PETIT, A DUBERNARD, L RICARD + procuration M SOLANA, F LLOP.

#### DELIBERATION 2023-51

Monsieur le Président propose le vote des taux TEOM par zone, à partir des bases d'imposition prévisionnelles 2023 communiquées par les services fiscaux.

Monsieur le Président expose plusieurs hypothèses étudiées en commission finances, un calcul du nombre de passage à l'année du camion de collecte par commune, et passages spécifiques en haute saison sur les stations pied de pistes notamment, a été fait :

- Villages - Passage 1 fois/semaine = 52 passages dans l'année,
  - Villages - Passage 2 fois/semaine = 104 passages dans l'année,
  - Villages - Passage 3 fois/semaine (haute saison : été 8 semaines + Noël 2 semaines + février 4 semaines = 14 semaines) =  $(14 \times 3) + (38 \times 1 \text{ ou } \times 2 ?) = 80$  passages ou 118 passages dans l'année,
  - Pied de pistes - Passage 4 fois/semaine en haute saison hiver (16 semaines) et 1 fois/semaine (36 semaines) en basse saison =  $(4 \times 16) + (1 \times 36) = 100$  passages dans l'année.
1. Un taux unique : 15.20%, le coût du service, fonction du service rendu (fréquence des tournées, nombre de bacs...) est démontré équivalent sur l'ensemble du territoire du fait notamment de dépenses plus importantes pour accéder à des petites communes et dont les bases d'imposition sont très faibles.
  2. Taux définis selon le nombre de passage de collecte :
    - 1 passage taux à 14%,

- 2 passages taux à 15.20%,
- 3 passages taux à 15.60%,

3. Taux définis selon le nombre de passage de collecte :

- 1 passage taux à 14.40%,
- 2 passages taux à 15.35%,

4. Taux définis selon le nombre de passage de collecte :

- 1 passage taux à 14%,
- 2 passages taux à 15.42%.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à la **majorité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'instaurer un taux identique pour chaque zone du territoire Aure Louron (zones 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31) ;
- de fixer ce taux unique à 14% ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON – OM – BUDGET PRIMITIF 2023

VOTE A L'UNANIMITE

#### DELIBERATION 2023-52

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2023.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** inscrirait un montant de **2 965 944,33€** en Dépenses et un montant de **3 026 375€** en Recettes.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT** inscrirait un montant de **25 819€** en Dépenses et un montant de **97 527,75€** en Recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve le budget primitif Ordures Ménagères 2023 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

## QUESTIONS DIVERSES

E CASPAR informe que José NAVARROT CGT finances a envoyé une note de service dans laquelle il explique que M. Bizern sera maintenu en poste tant qu'il le souhaitera mais pour l'accueil du public, celui-ci se fera une demi journée par semaine à France Services (à la poste d'Arreau). Il faut que chaque commune délibère pour soutenir le Président dans sa démarche contre la fermeture de la trésorerie.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H00



Le Président,  
Philippe CARRERE



Le Secrétaire,  
André BRUNET